



Dépêche n°114907

Paris, Jeudi 04 juin 2009, 10:59:41

AEF

Ligne directe: 01 53 10 39 39

## ANALYSE. Denis Randet (ANRT) : pour un financement en coût complet des universités et des EPST par les agences

Par Denis Randet, délégué général de l'ANRT (association nationale de la recherche et de la technologie) (L'AEF n°10874), qui rassemble les principaux acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation. Il a aussi dirigé le CEA-Leti.

Les difficultés de la recherche française, la relative faiblesse de son niveau de vie, de ses moyens, malgré l'effort budgétaire qui lui est consacré, malgré le talent et la conscience professionnelle des chercheurs, tiennent pour une bonne part à ce qu'il faut bien appeler les règles budgétaires perverses qui ont prévalu pendant des dizaines d'années. Les intentions n'étaient pas en cause. La perversité résulte d'un décalage : ces règles, peut-être bonnes pour une administration, ne l'étaient pas pour une activité de recherche. Si cependant elles se sont installées dans la pratique, c'est aussi qu'elles allaient dans le sens d'une certaine facilité : après tout, ne pas trop se soucier de ce qu'on coûte... Mais facilité nuisible en fin de compte.

Futuris a beaucoup écrit sur la nécessité de gérer en coût complet l'investissement public de recherche, en accord d'ailleurs avec les prescriptions de la Lolf. Dans la même ligne, cet article traite d'un point particulier : le mode de financement des équipes de recherches des EPST et des universités par les agences, laissé conforme aux habitudes anciennes, risque de freiner ce mouvement, avec des effets pervers qu'on peut facilement analyser.

### LES AGENCES NE FINANCENT QU'UNE FRACTION DU COÛT DES PROJETS

L'essentiel tient en quelques mots. Les agences françaises ne financent qu'une fraction du coût des projets qu'elles sélectionnent. D'une certaine façon, c'est logique, puisque l'État dote chaque année les établissements d'une grande part de leurs ressources par voie budgétaire (au passage, c'est là une différence avec le financement des universités américaines). On pourrait cependant défendre l'intérêt d'un financement à 100 % par les agences. Quoi qu'il en soit, la définition de la fraction financée par les agences est un des outils du pilotage. Ainsi, dans le cas des entreprises, l'État a choisi d'accorder une fraction plus grande aux PME. Pour ce qui est de la recherche publique, alors que les Epic (comme le CEA) sont traités, comme les entreprises, sur la base d'une fraction du coût complet, pour les EPST (CNRS) et les universités, les agences prennent en charge tout, sauf les salaires des titulaires, au motif que ceux-ci, fonctionnaires, sont déjà payés par l'État.

On verra que ce deuxième mode de financement risque de bloquer pour les établissements concernés - ils concentrent plus de 80 % des effectifs de la recherche publique - le bénéfice principal attendu de la création des agences : le développement des meilleures équipes - et l'extinction des moins bonnes. Un autre effet pervers, qu'on pourrait cependant corriger en remontant aux coûts complets des projets, est de donner une idée fautive des programmes des agences. Si ce mode de financement n'a pas été remis en cause, c'est au nom d'une logique apparemment irréfutable : « On ne va pas payer deux fois un fonctionnaire. » On verra qu'en réalité traiter les EPST et les universités comme les Epic ne coûterait directement guère plus



Denis Randet, délégué général de l'ANRT

© ANRT

cher à l'État, tout en lui évitant les surcoûts liés aux effets négatifs. Ce serait l'exemple parfait de la réforme facile à faire, immédiatement acceptable, où une petite mise aurait de grands effets.

## **INFLATION DE PERSONNELS TEMPORAIRES**

Imaginons, dans le même domaine et le même établissement, deux équipes de même nature, une équipe A dont les projets ont été sélectionnés par les agences et qui doit pour les mener à bien augmenter ses moyens, et une équipe B dont les projets n'ont pas été retenus. La première chose à faire paraît être de transférer des personnes de B vers A ; c'est d'ailleurs un des principaux effets attendus de la création des agences : faire croître les meilleures équipes aux dépens des moins bonnes. Mais, en termes de ressources, de moyens pour le laboratoire auquel appartiennent A et B, qu'est-ce que cela fera gagner ? Rien.

Transférer du personnel qui ne coûte rien ne rapporte rien : c'est neutre. Recruter du personnel temporaire, intégralement financé par l'agence, ne coûte rien non plus, mais rapporte beaucoup, aux yeux de tous. Le responsable du laboratoire serait héroïque de prendre, au nom d'une morale supérieure, une décision contre-productive à son niveau et contraire à la traditionnelle « liberté des chercheurs » (au sens le plus conservateur, liberté de passer ma vie au même endroit).

Les conséquences naturelles (et perverses) sont assez évidentes :

- saturation des meilleures équipes et limitation de leur développement ;
- inflation de personnel temporaire au-delà des possibilités de carrière qu'on peut lui offrir ;
- chercheurs titulaires bloqués dans des positions sans avenir ;
- survie d'équipes moins bonnes, aux dépens de l'intérêt commun.

Ces effets pervers disparaîtraient-ils si les agences traitaient les EPST et les universités comme les Epic ? Oui, à la condition logiquement complémentaire que, comme dans les Epic, les salaires des titulaires soient imputés au laboratoire. Celui-ci aura alors intérêt à transférer dans A un chercheur B qui ne lui coûtera plus que la moitié de son salaire. Et, comme un temporaire ne sera plus gratuit, mais lui coûtera aussi la moitié de son salaire, il sera conduit, sainement, à ne le recruter que s'il ne trouve pas de titulaire ad hoc.

## **L'ACTION RÉELLE DES AGENCES**

La non prise en compte des coûts complets engendre une mauvaise appréciation de l'action réelle des agences. Comme elles ne financent qu'une fraction du coût des projets, elles mobilisent une force de travail supérieure à leur financement. Une difficulté est que cet effet de levier, variable selon les acteurs, les projets, les domaines de recherche et les années, n'est pas affiché. Pourtant, il est calculable par les agences, et cela devrait faire partie de leur bilan. On peut retenir, faute de mieux, un facteur 2.

Ensuite, les priorités des agences sont déformées. La proportion moyenne des salaires dans le coût complet dépend en effet des disciplines : elle est majoritaire en sciences humaines, mathématiques, informatique, et au contraire inférieure à 50 % en physique, chimie, et, de plus en plus, en biotechnologies. Pour les EPST et les universités, en l'état actuel des règles de financement des agences, l'effet de levier est donc plus fort pour les premières disciplines que pour les autres.

Autrement dit, à financement égal, les agences mobilisent une capacité de travail supérieure dans le premier groupe. Même si elles en sont conscientes, l'observateur - par exemple le Parlement - lira, lui, leur budget directement : s'il voit que 10 % d'un budget est consacré à un domaine, il pensera que ce domaine représente 10 % des priorités. Un remède serait d'afficher dans les bilans des agences les coûts complets des projets financés.

## **COÛT DIRECT DE LA RÉFORME**

Au lieu de se laisser hypnotiser par la formulation habituelle du tabou : « on ne va quand même pas payer deux fois un fonctionnaire ! », on peut essayer de regarder ce que l'alignement des EPST et des universités sur les Epic coûterait aux agences. C'est en effet le seul surcoût réel, puisqu'il n'est évidemment pas question de changer la feuille de paie du fonctionnaire.

Le surcoût va dépendre des structures de dépense. Imaginons deux projets de coût complet 100, l'un avec 60 de salaires de titulaires, l'autre avec 40. Aujourd'hui, le premier coûte à l'agence 40, le second 60. Si l'agence finançait tout à 50 %, les deux lui coûteraient 50. Dans cet exemple symétrique, il n'y aurait pas de différence. Mais si on se rappelle que les salaires des titulaires représentent quelque 70 % du budget du CNRS, ne peut-on craindre que l'agence ait à déboursier, sur l'ensemble des projets CNRS qu'elle acceptera, 50 % au lieu de seulement 30 % aujourd'hui (pour les universités, en moyenne, la différence risque d'être encore plus grande) ?

Tout ce qu'on peut penser sans avoir en main les éléments du calcul, c'est que la différence sera en réalité plus faible : les projets sélectionnés utilisent vraisemblablement davantage de personnel temporaire que la moyenne des actions. Il suffirait, pour avoir la réponse, de comparer le coût complet des projets acceptés, tels qu'ils sont déclarés aux agences, avec le total des aides accordées.

Au total, on peut avancer que le changement de régime ne coûterait à peu près rien aux agences, et donc à l'État, alors qu'il apporterait une contribution non négligeable au progrès des conditions de travail. L'argument financier ne serait donc que de façade ; il tiendrait plus aux habitudes qu'à l'analyse. Si cet article conduisait à ce que la dite analyse soit faite ou reprise (quitte à ce qu'elle le contredise), il aurait atteint son but.

Vous souhaitez publier un point de vue sur le fil d'information R&i de l'AEF ? Soumettez-le à notre équipe :

-[theo.haberbusch@aef.info](mailto:theo.haberbusch@aef.info)

-[sabrina.dourlens@aef.info](mailto:sabrina.dourlens@aef.info)

-[rene-luc.benichou@aef.info](mailto:rene-luc.benichou@aef.info)



**Contact :** ANRT, Sylvie Court, Communication, 01 55 35 25 50, [com@anrt.asso.fr](mailto:com@anrt.asso.fr),  
[www.anrt.asso.fr](http://www.anrt.asso.fr)

Dépêche n°114907 © Copyright L'AEF - 1998/2009 - 46522

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de l'AEF.